

L'habit du pèlerin et le linceul mortuaire

[]

Aberrazzâq Al-Abbâd

Traduction : Karim Zentici

:

Révision : Abu Hamza Al-Germâny

:

Le bureau de prêche de Rabwah (Ryadh)

L'islam à la portée de tous !

1429-2008

islamhouse.com

Au nom d'Allah, l'Infiniment Miséricordieux, le Très miséricordieux

*L'habit du pèlerin
et
le linceul mortuaire*

Extrait du livre *el Hadj wa Tahdhīb e-Nufūs* de Sheïkh 'Abd e-Razzâq el 'Abbâd (p.146-152).

Que les prières d'Allah et Son Salut soient sur Moham_hammed, ainsi que sur ses proches,
et tous ses Compagnons !

Les leçons et les bénéfices que l'on peut tirer du *Hadj* sont innombrables. Les différents rites auxquels est confronté le pèlerin éveillent certaines morales très émouvantes. Arrivé au *Mîqât* (les lieux que le Messager d'Allah (ﷺ) a indiqués pour entrer en état de sacralisation), il doit en effet enlever tous ses habits et revêtir un *Izar* (pagne) pour le bas, et un *Rida* pour le haut que l'on porte sur les épaules. Dans cette tenue, tous les pèlerins sont égaux ; il n'y aucune différence entre le riche et le pauvre, entre le gouverneur et le gouverné. Cela nous rappelle que tous les hommes sont égaux face à la mort, car chacun n'a pour autre vêtement le jour de l'enterrement, que son linceul. Ainsi enveloppé, nu dans un tissu blanc, il n'y a plus de différence entre le riche et le pauvre.

D'après l'Imam Ah_hmed dans son recueil *el Musnad*, selon Samura ibn Jundub (رضي الله عنه), le Prophète (ﷺ) a dit : « *Habillez-vous en blanc, car c'est plus pur et très embellissant, et habillez-en vos morts.* »¹ À sa mort, le meilleur des hommes (رضي الله عنه) fut enveloppé dans trois habits blancs en coton ; il n'avait ni chemise ni turban. D'après el Bukhârî et Muslim, selon 'Âisha, le Messager d'Allah (ﷺ) reçu trois habits *Sahûliya* (tissu blanc du Yémen NDT) yéménites en coton pour linceul ; il n'avait ni tunique ni turban.² Ainsi, après avoir rendue l'âme, la personne doit être débarrassée de ses vêtements pour être lavée, enveloppée dans trois tissus de couleur blanche. Ensuite, on pourra prier sur elle et l'enterrer. Quand le pèlerin ôte ses vêtements ordinaires au *Mîqât* pour revêtir ceux de l'*Ihrâm*, il doit ainsi penser à sa future situation et garder à

¹ *El Musnad* (20154).

² *Sahîh el Bukhârî* (1264) et *Sahîh Muslim* (941).

l'esprit que la mort est un passage entre la vie sur terre et l'au-delà. Il est ô combien bénéfique d'avoir toujours en tête que la vie a un terme qui éloigne à jamais des amis et des proches ici-bas ! Le linceul, encore qu'il puisse se conserver, est le seul bien que l'on portera sous terre. Le poète dit :

Tu n'auras de tous ce que tu as amassés

Que deux tissus qui t'entoureront et de l'encens

Un autre a déclamé :

Se contenter et ne l'échanger contre rien

Permet de mieux savourer et se reposer

Contemple ceux qui ont la terre entière pour fortune

Autre chose qu'un linceul en coton, ont-ils emporté !³

Un *Hadith* authentique nous apprend que le Prophète (ﷺ) a préconisé : « *Pensez souvent à ce qui met un terme aux plaisirs.* »⁴ Autrement dit, pensez souvent à la mort. Ibn Mas'ûd (رضي الله عنه) a dit, quant à lui : « *La mort suffit pour rappel.* » Penser à la mort, c'est faire un pas vers l'au-delà, et revient à montrer que nos ambitions et nos connaissances ne s'arrêtent pas à la vie d'ici-bas. Réfléchir sur l'autre monde dissuade de faire des péchés, apaise les cœurs durs, freine l'entrain éprouvé pour ce bas monde et permet de mieux supporter les malheurs.

Par ailleurs, le linceul emporté par le défunt dans sa tombe, ne lui est, dès les premiers instants, plus d'aucune utilité, et à terme – dernière trace de son ancien monde – il se décomposera. En fait, la seule chose qui pourra lui être utile en ce lieu hostile, est ses bonnes actions passées. Il est certifié en effet d'après el Bukhârî et Muslim, et selon Anas ibn Mâlik (رضي الله عنه), que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Trois choses suivent un mort ; deux d'entre elles reviennent et une seule reste avec lui. Si sa famille, ses biens, et ses actes le suivent, sa famille et ses biens reviennent tandis que ses actes restent avec lui.* »⁵ Chacun sait qu'un individu a besoin de sa famille et de sa richesse pour vivre. Pourtant, il faudra bien un jour s'en séparer. Le plus heureux, est celui qui utilise cet avantage pour l'aider à faire le bien et les actes d'adorations. Par contre, il perd tout quand la fortune et les proches lui font oublier Son Créateur, comme les Bédouins l'ont reconnu auprès du Prophète (ﷺ) dans le verset suivant : « *Nos biens et nos proches nous ont occupés l'esprit, alors implore le Pardon en notre faveur* ». ⁶ Allah (ﷻ) révèle également : « *Vos biens et vos proches ne doivent point vous distraire de l'évocation d'Allah ; quiconque sombre dans cela... ces gens-là sont alors les grands perdants.* »⁷

Après la mort, la seule chose dont on peut espérer de ses biens et de sa famille, est

³ Voir *e-Tadhkira* d'el Kurtûbî (1/28).

⁴ *Sunan e-Tirmidhî* (2307) ; *Sheikh el Albânî* l'a authentifié dans *Sahîh el Jâmi'* (1210).

⁵ *Sahîh el Bukhârî* (6514) et *Sahîh Muslim* (2960).

⁶ *La Grande Conquête*, 11

⁷ *Les hypocrites* ; 9

l'invocation et la demande de pardon de sa famille, et la récompense d'avoir bien utilisé ses biens. Allah (ﷻ) révèle : *« Le jour où ni les biens ni les proches ne seront d'une quelconque utilité • si ce n'est celui qui se présentera avec un cœur sain »*.⁸ Allah dit (ﷻ) dit également : *« Vous Nous venez aujourd'hui un par un comme Nous vous avons créé la première fois, mais vous avez laissé derrière vous, ce que sur terre, Nous vous avons concédé »*.⁹ L'être humain laisse derrière lui sa famille et son argent qui lui offraient une certaine jouissance et qui désormais ne pourront plus rien lui rapporter, si ce n'est les invocations que les uns lui réservent après son décès et les dépensent utiles qu'il a pu faire au cours de sa vie.

D'après *Sahîh Muslim*, selon Abû Huraïra (رضي الله عنه), le Prophète (ﷺ) a dit : *« Lorsque l'un d'entre vous meurt, toutes ses œuvres s'interrompent à l'exception de trois : une aumône courante, un enfant pieux qui implore en sa faveur, et un savoir utile aux autres. »*¹⁰ Or, sa famille ne prie pas forcément en sa faveur et la richesse qu'il s'était approprié ne peut lui venir en aide une fois sous terre, que s'il l'a consacrée pour faire le bien et qui ensuite sera comptée parmi ses bonnes œuvres. En dehors de cela, aucun argent ne l'accompagnera dans l'autre demeure. Il sera plutôt distribué à ses héritiers quel que soit le montant de l'héritage dont il n'était en fait, que le gardien.

D'après *Sahîh Muslim*, le Prophète (ﷺ) a dit : *« Le fils d'Adam réclame : mon argent ! Mon argent ! Mais fils d'Adam ! Détiens-tu autre chose de ton argent que celui qui t'a servi à manger alors que tu n'es plu ; qui t'a permis de t'habiller alors que tu t'es décomposé, alors que celui que tu consacrais à l'aumône, certes tu l'as mis en valeur (pour l'au-delà). »*¹¹

D'après *Sahîh el Bukhârî*, le Prophète (ﷺ) a demandé aux compagnons : *« Qui d'entre vous préfère l'argent de ses héritiers au sien ? »*

- Chacun d'entre nous préfère son argent à celui de ses héritiers, ont-ils répondu.
- Son argent est celui qu'il a avancé alors que l'argent de ses héritiers est celui qu'il a laissé. »¹²

Allah (ﷻ) révèle : *« Celui qui renie, il le fait contre lui, mais ceux qui font des bonnes œuvres, ils préparent pour eux mêmes leur place »*.¹³ Certains prédécesseurs ont expliqué ce verset par la préparation de sa tombe. Autrement dit, les bonnes œuvres serviront de couche dans un lieu, où l'individu ne pourra plus jouir d'un tapis, d'un oreiller, ou d'un lit. ¹⁴Chacun étendra ses bonnes ou mauvaises œuvres, sur lesquelles il s'allongera.

Dans un *Hadith*, le prophète (ﷺ) nous apprend enfin : *« Jibrîl m'a dit : « Mohammed ! Tu peux vivre autant que tu veux, tu mourras quand même ; tu peux aimer qui tu veux, tu le quitteras quand même ; tu peux faire toutes les œuvres que tu veux, tu vas*

⁸ Les poètes ; 88, 89

⁹ Le bétail ; 94

¹⁰ *Sahîh Muslim* (1631).

¹¹ *Sahîh Muslim* (2958).

¹² *Sahîh el Bukhârî* (6442).

¹³ Les romains ; 44

¹⁴ Voir : *Juz-un fi el Kalam 'ala Hadith* : « utba'u el Mayit Thalâth... » d'ibn Rajab (p. 40).

les retrouver. »¹⁵

Ainsi, j'implore Allah d'arranger notre situation pour chacun d'entre nous, de nous offrir une fin heureuse, et de nous faciliter les œuvres qu'Il aime et agréé !

Que les prières d'Allah et Son Salut soient sur Mohammed, ainsi que sur ses proches,
et tous ses compagnons !

Traduit et adapté pour islamhouse par :
Karim ZENTICI
Relu par Abu Hamza Al-Germâny

Le bureau de prêche de Rabwah (Ryadh)

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous !

¹⁵ *Hadith* rapporté par e-Tiyâlisî (1862), el Hâkim (4/325) ; *Sheikh* el Albâni l'a authentifié dans *Salîh el Jâmi'* (4355).